



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 26 janvier 2021 à 13 h à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Cédric Tessier, Renée Amyot, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, mesdames les conseillères Nathalie Lemieux et Myriam Nadeau.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Jean Audet, Yannick Bélisle, Catherine Bellemare, Melvin Jomphe, Claude Martine, Yvan Moreau, Isabelle Sabourin et Mario St-Pierre.

**CP20210126-P1**

### **MESURES DE MODÉRATION DE LA CIRCULATION - SECTEUR RURAL**

Présentation par messieurs Jean Audet et Claude Martine.

Madame la conseillère Audrey Bureau fait un mot d'introduction à titre de présidente de la Commission sur les transports, les développements durables et la sécurité.

Une mise en contexte ainsi que l'objectif de la présentation sont expliqués, soit celle de présenter une analyse de différentes mesures de modération de la circulation possibles en milieu non urbanisé ainsi que les recommandations découlant du résultat de cette analyse.

On expose les principaux enjeux des mesures de modération de la circulation situées hors du périmètre d'urbanisation.

Les critères actuels de la politique ne permettent pas à une rue située hors du périmètre d'urbanisation de se qualifier pour des mesures de modération de la circulation, car :

- Localisation → Située hors du périmètre d'urbanisation.
- Limite de vitesse → Habituellement supérieure à 50 km/h.
- Surface de roulement → Parfois les routes sont en gravier.

Certains éléments complexifient le choix d'une mesure de modération de la circulation en milieu rural :

- Surface pavée longue et étroite avec petits accotements en gravier;
- Drainage ouvert (pas de bordure ni trottoir);
- Limite de vitesse affichée généralement supérieure à 50 km/h;
- Limite de vitesse parfois incohérente avec l'environnement routier traversé.

Différentes interventions sont possibles en milieu rural :

- Déviation verticale (dos d'âne allongé);
- Marquage sur la chaussée;
- Aménagement au centre de la chaussée (balises/bollards);
- Traitement en entrée de zone habitée;
- Mesures de sensibilisation;
- Policier « épouvantail »;
- Mesures répressives.

**RECOMMANDATIONS :**

**La Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité recommande de :**

**R-CTDDS-2021-01-26 / 01**

Poursuivre les opérations policières en milieu rural, particulièrement aux endroits où des enjeux de sécurité et de vitesse auraient été identifiés ainsi que les zones plus fortement habitées.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 02**

Retirer la notion de périmètre d'urbanisation des critères d'admissibilité de l'annexe 1 de la Politique sur les mesures de modération de la circulation.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 03**

Maintenir le critère de la limite de vitesse affichée à 50 km/h et moins pour l'implantation d'une mesure de modération de la circulation.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 04**

Ajouter un critère à la politique, afin d'éviter l'installation de déviations verticales lorsque la vitesse pratiquée est supérieure à 70 km/h.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 05**

Ajouter une mention dans la Politique sur la cohérence et la crédibilité des limites de vitesse affichées sur le territoire, afin d'éviter l'ajout de mesures de modération de la circulation sur des routes présentant une limite de vitesse non adaptée à l'environnement routier traversé.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 06**

Mettre à jour l'annexe 3 de la politique identifiant les rues pouvant recevoir des mesures de modération de la circulation avec déviation verticale afin d'y inclure le volet rural.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 07**

Intégrer un critère général sur la sécurité routière dans les critères de justification de la politique.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 08**

Ajouter en 2021 un volet sur le milieu rural à la campagne de sensibilisation à la vitesse et puiser les sommes nécessaires à la réalisation de cette campagne de sensibilisation, estimées à 20 000 \$, à même les soldes résiduelles des mesures de modération de la circulation.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 09**

Poursuivre l'évaluation de l'efficacité des radars pédagogiques et venir présenter en 2021 à la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité le bilan et les recommandations sur l'utilisation de ce dispositif sur le territoire.

**R-CTDDS-2021-01-26 / 10**

- Procéder à la réalisation d'un banc d'essai, dès l'été 2021 et sur une période de 12 mois, afin d'obtenir davantage de précision sur l'efficacité du marquage transversal et du marquage ponctuel comme mesures de modération de la circulation en milieu rural, sur des routes avec une limite de vitesse affichée supérieure à 50 km/h;
- Puiser les sommes nécessaires à la réalisation de ce banc d'essai, estimées à 25 000 \$, à même les soldes résiduelles des mesures de modération de la circulation.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier rappelle l'historique de la présentation d'aujourd'hui. Il remercie les citoyens de la rue de Bellechasse ainsi que l'équipe de monsieur Martine. Il croit que les radars pédagogiques sont une bonne solution et il indique que l'absence d'infrastructures en place ne devrait pas empêcher l'installation de ces radars (poteaux). Il réfère au Programme « prudence » et il demande si la possibilité d'installer ces radars sera ajoutée à la politique. Monsieur Martine lui répond que ce sera une possibilité en milieu rural.

Plusieurs autres élus indiquent que les radars pédagogiques sont une bonne solution.

Monsieur le conseiller Jean Lessard parle des agriculteurs qui ont une signalisation spécifique à leurs opérations. Il croit que des mesures pourraient être mises en place pour eux. Notre signalisation devrait être bonifiée en conséquence. Monsieur Martine indique qu'une évaluation sera effectuée durant l'été et que l'on a planifié avoir ce type de signalisation à des endroits stratégiques en milieu rural.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que la sécurité est primordiale et qu'il faut un équilibre avec la préservation du milieu rural. Nous devons voir s'il y a un impact sur l'étalement du milieu urbain.

Monsieur le conseiller Marc Carrière indique que la montée Mineault pourrait faire l'objet de test pour l'installation de certaines mesures d'atténuation.

Madame la conseillère Renée Amyot demande ce qu'il en est des routes qui ont un caractère rural, mais qui sont en périmètre urbain. On lui répond que le critère de la vitesse ne change pas. Par contre, une fois que le banc d'essai aura été réalisé, on pourra ajouter des routes à vitesse plus élevée (en modifiant la politique).

Monsieur le conseiller Jean-François LeBlanc **demande si les radars pédagogiques défectueux seront remplacés. Dans son district, il y avait un radar pédagogique sur la rue Notre-Dame qui était défectueux et il se demande si on le remettra en place. Monsieur Martine fera les vérifications et une réponse sera transmise à tous les élus.** Habituellement, ils sont remplacés.

**Madame la conseillère Audrey Bureau, veut faire ajouter la révision de l'affichage en milieu rural et la participation à la campagne de l'UPA (en milieu rural, soyez vigilant). Elle demande si l'on doit faire l'ajout d'une recommandation ou simplement consigner l'engagement au procès-verbal. Monsieur Champagne propose d'indiquer les engagements au procès-verbal et il demande qu'une analyse soit faite en ce sens :**

- 1. Faire la révision de la signalisation en milieu agricole sur notre territoire en 2021. À ce titre, les membres du CCA seront consultés pour obtenir les suggestions d'endroits qu'ils perçoivent comme problématiques.**
- 2. Participer dès 2021 à la campagne conjointe de l'UPA et du MTQ : *Milieu agricole, soyez vigilant***

Monsieur Martine indique que l'on avait déjà planifié de le faire et que cela faisait partie de la stratégie avec le Service des communications.

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier a des questions sur les dos d'âne allongés et les véhicules d'urgence. Monsieur Martine y répond.

Monsieur le conseiller Marc Carrière demande à quel moment un bilan sera présenté aux élus à propos des radars pédagogiques. Il y aura probablement une présentation en juin à cet effet.

Monsieur le conseiller Jean Lessard demande si des radars pédagogiques mobiles pourraient être installés en milieu rural. On lui répond que cette solution pourrait être analysée.

Les conseillers sont favorables aux recommandations et le tout sera présenté au conseil municipal du 16 février 2021.

**Fin du comité plénier public à 14 h 07.**

---

**M<sup>e</sup> Geneviève Leduc**  
**Greffière**  
**Service du greffe**